

ROCK ALTITUDE FESTIVAL - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'Acheteur est présumé avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente disponibles sur le site www.rockaltitude.ch. L'acte de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente. Toute commande adressée par l'acheteur emporte son adhésion sans restrictions ni réserves aux présentes conditions générales de vente. Le simple fait pour l'acheteur de « cliquer » sur l'icône lui permettant de commander un billet en application des présentes conditions générales de vente, vaudra consentement irrévocable et définitif de la part du client sur toutes les dispositions figurant dans les conditions générales de ventes.

IMPRESSION DES BILLETS

L'acheteur doit disposer d'une imprimante entretenue avec une résolution minimale de 300 dpi afin de pouvoir imprimer les billets.

1. L'ACHETEUR

Désigne la personne qui effectue une commande auprès de l'Agent par les divers moyens mis à sa disposition par ce dernier et qui manifeste son consentement par toutes les formes autorisées par les présentes conditions générales.

2. ORGANISATEUR

Désigne l'Organisateur qui réalise en son nom propre des manifestations culturelles et qui vend des billets via le portail Internet Ticketak, ainsi que par l'intermédiaire de points de vente.

3. L'AGENT

Désigne VNV SA, qui met à disposition de l'Organisateur son système de billetterie.

4. OBLIGATIONS ENTRE LES PARTIES

Dans le cadre de la vente de billets, les présentes conditions générales n'ont d'effet qu'à l'égard de l'acheteur, l'organisateur ou l'agent.

5. RÈGLES DE L'ORGANISATEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'EXÉCUTION

Par les présentes conditions générales, « l'acheteur » reconnaît et accepte que les règles de l'organisateur en matière de sécurité, d'accès, (conditions d'âge, ...) et autres modalités d'exécution s'appliquent à lui-même ainsi qu'aux possesseurs des billets acquis par l'acheteur sans restriction ni réserve. L'acheteur reconnaît et accepte également qu'en cas de non-respect des dites règles, l'organisateur se réserve le droit discrétionnaire d'exclure l'acheteur ou le possesseur

de l'un de ses billets de la manifestation. L'acheteur déclare par les présentes conditions générales renoncer à toute indemnité, poursuite ou action en justice contre l'organisateur ou l'agent. Les règles ci-dessus peuvent être obtenues auprès de l'organisateur à la demande expresse de l'acheteur.

6. RESPONSABILITÉ DE L'ACHETEUR

L'acheteur est seul responsable de son billet. Il en assume l'entière responsabilité en cas de vol, perte ou fraude. L'organisateur se réserve le droit de vérifier à tout moment et en toutes circonstances la validité du numéro de billet. En cas de fraude par l'acheteur, l'organisateur ou l'agent se réserve tous les droits de poursuites judiciaires.

7. REPORT DE LA MANIFESTATION

En cas de report ou de changement du lieu de l'évènement, pour quelque raison que ce soit, le billet reste valable pour la nouvelle date ou le nouveau lieu.

8. RESTITUTION OU ÉCHANGE DES BILLETS

La restitution ou l'échange d'un billet s'effectue auprès de l'agent, uniquement en cas d'annulation de celui-ci à la demande expresse de l'acheteur.

9. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

L'agent n'assume aucune responsabilité, pour les dommages matériels, corporels ou autres dommages de nature patrimoniale en rapport avec l'organisation et l'exécution des évènements. L'agent ne pourra être tenu responsable des dommages causés suite à des reports ou annulations d'évènements, par une organisation déficiente ou encore par l'exécution des évènements.

10. PROTECTION DES DONNÉES

L'agent s'engage à traiter avec attention les données des acheteurs de billets et à respecter les dispositions sur la protection des données. L'agent ne saisit, n'enregistre et ne traite que les données requises pour l'accomplissement de la facturation. L'agent est autorisé à transmettre les données personnelles de l'acheteur uniquement pour l'exercice de ses fonctions. La transmission des données dans un but commercial ou promotionnel est interdite sauf acceptation préalable de l'acheteur, ceci dans le respect de la réglementation applicable. Des données non personnelles des acheteurs de billets, telles que les adresses IP, sont automatiquement mémorisées et conservées en raison du processus technique appliqué et conformément à la législation en vigueur. L'agent prend à cet effet des mesures pour protéger son réseau. Une protection absolue, contre les interventions ou les écoutes illicites, ne peut toutefois pas être garantie, par conséquent la responsabilité de VNV SA ne saurait être engagée pour de telles ingérences.

11. INTERPRÉTATION

En cas de traduction des Conditions Générales dans d'autres langues, la version française fait foi.

12. FOR JURIDIQUE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit suisse.

Faute de règlement amiable, tout litige sera porté devant le Tribunal du siège de l'agent.